

DOSSIER D'INSCRIPTION
À LA SÉLECTION



Festival de la Matière de l'Arc Mosellan

Du lundi 18 au samedi 23 août 2025



Chers sculpteurs, chers amis !

Nous sommes heureux de vous annoncer le 11^e **Festival de la Matière de l'Arc Mosellan**, sur le site du Moulin de BUDING, dans le département de la Moselle en France.

Présentation du site géographique et culturel

La commune de BUDING est l'une des 26 communes de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan. Situé au cœur de la Vallée de la Canner, le Moulin de BUDING propose un espace muséographique à vocation pédagogique. Entièrement restauré par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, ce moulin à huile datant du XVIII^e siècle, est actuellement en parfait état de fonctionnement. Ce bâtiment témoigne du passé et plonge les visiteurs à l'époque où les productions du moulin contribuaient pleinement aux besoins du quotidien des habitants.

Présentation du Festival de la Matière de l'Arc Mosellan

Cet évènement, appelé auparavant symposium de sculpture a été créé en 2008 par Alain Mila, lui-même artiste plasticien, en étroite collaboration avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan. De 2012 à 2014, cet évènement est organisé par Sylvain Divo, lui aussi artiste sculpteur, (pierre, bronze, raku...), soutenu financièrement par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, et porte le nom de FESTIVAL DE LA MATIERE DE L'ARC MOSELLAN. Sylvain Divo est l'intermédiaire entre les artistes et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan. Il assure la direction technique et artistique de l'évènement.

Aussi, ce festival est l'occasion de proposer une programmation d'animations (ateliers à destination des familles, nocturne, rencontres avec les partenaires institutionnels, associatifs et artistiques du territoire...). Afin de rendre la sculpture accessible à tous et créer une dynamique sur le territoire et au-delà, ce festival permettra de mettre en valeur le cadre verdoyant et touristique du Moulin de Buding. Cet évènement restera dans l'histoire du lieu, à travers les contacts entre les artistes et les visiteurs mais aussi par les œuvres réalisées : nouveau patrimoine et ambassadeurs durables pour l'art...

Les œuvres réalisées sont destinées à être placées à l'extérieur - sur le site du Moulin de Buding - le long des pistes cyclables ou sentiers de randonnées - au milieu de la nature, des terres agricoles, des cours d'eau.

Thème et matériaux pour 2025

Cette année, la **Communauté de Communes de l'Arc Mosellan** et le Directeur Artistique Sylvain Divo (www.sylvaindivo.fr) lancent un défi aux artistes : en 6 jours, il leur est demandé de réaliser une œuvre sur le thème « **MÉTAMORPHOSE** » à partir de pierres mises à disposition (voir annexe 1 - Matières).

Envie de participer à cet évènement ? nous vous remercions de prendre connaissance du règlement et du formulaire d'inscription ci-après. Nous vous serions reconnaissants de confirmer la bonne réception de ces documents par un court mail, et en cas de participation à l'évènement ou non.

N'hésitez pas à relayer cette information auprès de vos collègues sculpteurs !

Bien à vous,



Sylvain DIVO,
Directeur artistique
du Festival de la Matière



Arnaud SPET,
Président de l'Arc Mosellan

RÈGLEMENT

1) Modalités d'inscription

Les artistes désirant participer à cet évènement doivent impérativement être résident dans un pays de l'Union Européenne et faire parvenir leur dossier par courrier à Sylvain DIVO, 3 rue des Champs 57480 KERLING LES SIERCK ou par mail à sylvain.divo@wanadoo.fr avant le 31 mars 2024 accompagné des pièces suivantes :

- la fiche d'inscription à la sélection complétée
- une biographie avec photo récente
- le dossier artistique
- le projet (voir formulaire d'inscription)
- l'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- la copie des documents assurant une protection sociale

L'inscription est gratuite et effective à compter de la réception de tous les documents. Tout dossier incomplet sera refusé.

2) Sélection des artistes

Courant avril, le jury, composé du Directeur Artistique, d'élus et d'agents de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, procède à la sélection définitive de 5 artistes afin de participer au 11^e Festival de la Matière de l'Arc Mosellan.

Le choix du Jury est sans appel.

Les artistes retenus sont informés individuellement au plus tard le 30 avril 2025.

Les dossiers des artistes non retenus peuvent être renvoyés si une enveloppe timbrée à cet effet est fournie.

Les candidats sélectionnés doivent envoyer un chèque de caution de 100 euros à l'ordre de Sylvain DIVO. Celui-ci sera rendu à leur arrivée sur le site.

En cas de non-participation à l'évènement et sans motif valable, le contrat d'engagement est rompu ayant pour effet immédiat l'encaissement du chèque, l'annulation de la commande, l'annulation de la prise en charge de l'hébergement et de la restauration.

3) Horaire de travail

Les artistes sélectionnés peuvent être accueillis sur le site du Moulin de Buding le samedi 16 août à partir de 19 h.

Leur mission débutera le dimanche 17 août à 14 h et se terminera le dimanche 24 août à 12 h.

À compter du lundi, les horaires seront 8h - 19h sauf pour la nocturne du samedi 23 août lors de laquelle les œuvres seront mises en scène par plusieurs spectacles. La présence des artistes sera obligatoire.

Les œuvres devront être terminées pour le dimanche 24 août 2025 à 12 h au plus tard.

4) Propriété des œuvres

Les œuvres, les photos prises lors de l'évènement et leurs utilisations à des fins de communication ou autre deviennent propriétés de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan ; les artistes ne conservant que le droit moral.

5) Conditions de réalisation

Les sculpteurs devront réaliser leur œuvre sans aucune assistance extérieure, néanmoins, les artistes du Festival peuvent s'aider mutuellement.

L'œuvre devra être conforme à sa destination, à savoir pour un usage extérieur uniquement, et prête à être exposée au public à l'issue du Festival.

6) Rémunération des artistes

La rémunération est conditionnée à une finalité et une qualité de l'œuvre dont seul, le Directeur Artistique en est le juge. Elle s'élève à 1 200 € pour chaque artiste.

Les frais de déplacement des artistes sont indemnisés selon le barème kilométrique du service public, dans la limite de 300 €.

Les artistes se rendront à Buding par leurs propres moyens. Un transfert depuis les gares SNCF (TGV) de Thionville peut être organisé sur demande. Un accueil aéroport (Nancy-Metz ou Luxembourg) peut être mis en place.

7) Hébergement et restauration

L'hébergement et la restauration (petit déjeuner, déjeuner et dîner) sont pris en charge par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan pendant toute la durée du Festival de la Matière, soit du samedi 16 août 19 h au dimanche 24 août 15 h.

Les frais d'hébergement et de repas des éventuels accompagnateurs ne sont pas pris en charge.

Les frais personnels tels que téléphone, les boissons en dehors des repas ou autre sont à la charge du participant.

L'hébergement retenu accueille deux artistes dans le même logement et n'accepte pas les animaux.

8) Outillage

L'outillage sera apporté par l'artiste sélectionné et en fera un usage personnel. Durant la nuit, les outils seront mis en sécurité dans un atelier. Pour les artistes venant de très loin, une solution pourra être envisagée.

Afin d'assurer la sécurité des artistes, le matériel utilisé doit être homologué. En cas de non-respect de ces règles de sécurité, l'artiste ne sera pas accepté sur le site.

Pour le travail de la pierre, l'utilisation d'outillage électrique et pneumatique (hors disqueuse, surfaceuse à sec) est autorisée sauf le dimanche 17 août et lors de la nocturne du samedi 23 août.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan met à la disposition de chaque artiste une alimentation en électricité : 220 V.

Ce Festival sera maintenu quel que soit les conditions météorologiques, des abris seront prévus.

9) Communication

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et le Directeur Artistique communiquent sur le Festival de la Matière par tous les outils de communication (flyers, radio, presse....). Les artistes sont invités à relayer la communication.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :
sylvain.divo@wanadoo.fr



FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA SELECTION

A RENVoyer
AVEC LE DOSSIER

Date limite de dépôt : 31 mars 2025 - Un formulaire par projet.

Nom :

Nom artistique :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :

Site web :

Numéro SIRET OBLIGATOIRE :

Compagnie et N° assurance Responsabilité Civile :

Titre de l'œuvre :

Description et propos artistique : (joindre des fiches si nécessaire).

Je me porte candidat à l'édition 2025 du Festival de la Matière de l'Arc Mosellan, sur le thème :
« Métamorphose ».

J'accepte les clauses et conditions décrites dans le règlement.

Date et signature :

Dates et heures : Arrivée : _____ Départ : _____

Joindre à cette fiche :

- dessin et/ou plan du projet, le projet sous forme de dessin 21 x 29.7 avec échelle ;
- descriptions techniques (technique, outils...) ;
- propos artistique par rapport au thème ;
- toutes fiches descriptives jugées utiles, (photos de maquette possible, photo montage, proposition de socle...) ;
- un CV artistique ;
- votre démarche artistique ;
- documentation sur le travail artistique (si site web inexistant).

Le dossier complet doit parvenir avant le 31 mars 2025 par voie postale à :
Sylvain Divo, 3 rue des Champs, 57480 KERLING-LES-SIERCK
ou par mail à : sylvain.divo@wanadoo.fr

ANNEXE 1 - MATIÈRES

La sculpture peut être composée des différents matériaux proposés ci-dessous. Les matériaux retenus seront installés avant l'arrivée des artistes et seront déplacés éventuellement lors de la nocturne.

PIERRE DE JAUMONT

Calcaire oolithique coquillier - Densité 2500 kg/m³ – Porosité 10,9 % - couleur ocre jaune beige

1 à 7 : 100 x 45 x 30

8 : 125 x 40 x 30

9 : 100 x 40 x 30

10 : 130 x 40 x 30

11 : 115 x 36 x 30

12 : 90 x 40 x 33

13 : 75 x 30 x 50

14 : 29 x 28 x 90

15 : 28 x 26 x 90

16 : 37 x 32 x 115

17 : 40 x 30 x 80



PIERRE SAVONNIERE

Calcaire oolithique coquillier - Densité 1700 kg/m³ – Porosité 35-45 % - couleur gris beige

19 : 176 x 90 x 20

20 : 97 x 60 x 18

21 : 90 x 60 x 18



19 - 20 - 21

PIERRE D'EUVILLE

Calcaire grain moyen anguleux et scintillant - Densité 2100-2300 kg/m³ – Porosité 13-17 %

23 : 112 x 42 x 44

24 : 140 x 50 x 30

25 : 140 x 50 x 40

26 : 150 x 40 x 30

27 : 150 x 50 x 30

28 : 140 x 50 x 35



PIERRE CALCAIRE

Très coquillier

29 : 176 x 105 x 20

30 : 115 x 75 x 20

